



Session annuelle
du Conseil d'administration

Rome, 25–28 mai 2015

RAPPORTS D'ÉVALUATION

Point 7 de l'ordre du
jour

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2015/7-B/Add.1

29 avril 2015
ORIGINAL: ANGLAIS

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PRÉPARATION ET D'INTERVENTION DU PAM EN CAS DE CRISE (2011–2014)

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les coordonnateurs mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

M. R. Lopes da Silva
Sous-Directeur exécutif
Département des services concernant les
opérations
Tél.: 066513-2200

M. C. Kaye
Directeur
Division de la gestion et du suivi
de la performance
Tél.: 066513-2197

M. C. Martino
Conseiller pour les programmes
Sous-Division de la gestion de la performance et
de l'établissement de rapports
Tél.: 066513-3576

PROJET DE DÉCISION^{*}

Le Conseil prend note du document intitulé "Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention du PAM en cas de crise (2011–2014)" (WFP/EB.A/2015/7-B/Add.1).

^{*} Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

INTRODUCTION

1. Le présent document expose la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise (PREP). Ce programme a été mis en place en 2011 pour tenter de remédier aux problèmes auxquels le PAM était alors confronté en matière de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence. Il a été mis en œuvre durant la période où le PAM opérait une transition stratégique de l'aide alimentaire vers l'assistance alimentaire et entamait un processus de restructuration et de décentralisation. Durant sa dernière année de mise en œuvre, un nombre sans précédent d'interventions humanitaires, dont six situations d'urgence complexes de niveau 3 et six crises de niveau 2, ont mis le PREP à l'épreuve et sollicité durement les capacités d'intervention d'urgence du PAM.
2. La direction note avec satisfaction les résultats dont il est fait état dans l'évaluation, notamment: une meilleure méthode de gestion des risques dans les situations d'urgence et une meilleure gestion de l'information, ainsi qu'une cohérence et une transparence accrues grâce aux équipes spéciales mises en place et à une réserve de candidats qui permet de mobiliser rapidement des renforts de personnel pour les interventions d'urgence. Les capacités logistiques et le pré-positionnement d'aliments prêts à l'emploi se sont également améliorés. Nombre de ces résultats peuvent être reproduits ailleurs grâce aux exercices d'assimilation des enseignements qui sont organisés de manière systématique.
3. Tout en prenant acte de ces progrès, l'évaluation a toutefois recensé des domaines dans lesquels d'autres mesures sont nécessaires. Le PAM doit pérenniser les investissements consentis en faveur du PREP par les moyens suivants: transversaliser les activités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise (EPR); établir une distinction claire entre les différents domaines fonctionnels; et veiller à ce que le Groupe de haut niveau sur la gestion assure une conduite et un contrôle rigoureux des activités. La direction reconnaît aussi qu'il faut mettre l'accent sur la formation en matière d'interventions d'urgence et simplifier le Guide EPR pour que les bureaux de pays puissent l'utiliser plus facilement et dans des contextes variés.
4. Le tableau ci-après expose les mesures et le calendrier prévus pour l'application des recommandations.

RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PRÉPARATION ET D'INTERVENTION DU PAM EN CAS DE CRISE (2011-2014)

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Calendrier de mise en œuvre
<p>Recommandation 1: Renforcer les activités de préparation et d'intervention en cas de crise, qui constituent une priorité institutionnelle</p> <p>a) Ne pas prolonger le PREP sous la forme d'un programme, mais confier aux unités fonctionnelles du PAM concernées les responsabilités relatives au renforcement des activités de préparation et d'intervention en cas de crise (EPR).</p> <p>b) Adopter un programme intégré pour le renforcement des activités EPR, en tenant dûment compte de tous les niveaux d'urgence, y compris ceux associés aux crises complexes et prolongées.</p> <p>c) Intégrer le renforcement des activités EPR à titre prioritaire dans toutes les initiatives de changement organisationnel.</p> <p>d) Établir un mécanisme interne permettant d'assurer un financement régulier et mettre en place des capacités suffisantes consacrées exclusivement au renforcement des activités EPR.</p>	<p>Groupe de haut niveau chargé de la gestion et Département des services concernant les opérations</p> <p>Groupe de haut niveau chargé de la gestion et Département des services concernant les opérations</p> <p>Groupe de haut niveau chargé de la gestion</p> <p>Groupe de haut niveau chargé de la gestion</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La récente réorganisation du Département des services concernant les opérations a permis de transversaliser le renforcement des activités de préparation et d'intervention (EPR) en cas de crise et d'établir une distinction claire entre les différents domaines fonctionnels gérés par le Département. Un cadre opérationnel interne, assorti d'un tableau exposant les rôles et les responsabilités au sein du PAM, sera mis en place pour piloter le renforcement des activités.</p> <p>Le Groupe de haut niveau chargé de la gestion veillera à ce que l'action future en matière de renforcement des activités EPR vise davantage à éviter que les situations d'urgence ne parviennent au niveau 3, notamment en cherchant des solutions aux problèmes qui caractérisent le plus souvent les situations d'urgence et en améliorant l'aptitude du PAM à réduire l'ampleur de ses opérations d'urgence et à opérer une transition vers d'autres types d'activités.</p> <p>Le renforcement des activités EPR est une des priorités des programmes de changement en cours. Ces dix prochaines années, la pertinence de l'action du PAM contre la faim dépendra de son aptitude à accroître sa capacité de préparation et d'intervention tout en s'investissant davantage sur le moyen et le long terme. L'objectif du PAM, en renforçant ses activités EPR, est d'être en mesure de subvenir aux besoins alimentaires et nutritionnels aigus des populations les plus vulnérables, de soutenir et de renforcer les capacités nationales en matière de préparation et d'intervention en cas d'urgence, et de fournir des services communs aux organismes d'aide humanitaire.</p> <p>Le Plan de gestion pour 2016 prévoira l'allocation de crédits budgétaires à la Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui pour financer le renforcement des activités EPR. Un nouveau fonds d'affectation spéciale permet d'ores et déjà d'assurer le financement interne régulier de ces activités.</p>	<p>Novembre 2015</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>Novembre 2015</p>



RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PRÉPARATION ET D'INTERVENTION DU PAM EN CAS DE CRISE (2011-2014)

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Calendrier de mise en œuvre
<p>Recommandation 2: Axer le renforcement futur des activités de préparation et d'intervention en cas de crise sur trois priorités: les moyens en personnel, les relations avec les partenaires coopérants, et les programmes utilisant les transferts monétaires les bons</p> <p>2.1 Moyens en personnel à mobiliser pour les interventions d'urgence</p> <p>a) Assurer l'encadrement voulu, et poursuivre l'élaboration et l'application d'une stratégie visant à mettre à disposition des moyens en personnel suffisants pour les interventions d'urgence.</p>	<p>Division des ressources humaines</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La stratégie du PAM en matière de personnel se concentre sur le développement des perspectives de carrière et sur l'apprentissage et la croissance professionnelle des membres du personnel, afin qu'ils puissent mieux servir les bénéficiaires. La Division des ressources humaines encourage l'apprentissage partout au PAM, et administre à cet effet le système institutionnel de gestion de l'apprentissage.</p> <p>La Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui dirige les travaux entrepris pour améliorer la formation aux interventions d'urgence et autres sujets connexes. Une version révisée du cours en ligne intitulé "Se préparer aux situations d'urgence" a été mise en service en décembre 2014; le cours sera disponible en français et en espagnol en 2015 et il deviendra obligatoire pour tout le personnel au second semestre de 2015. Les cours de formation à l'établissement de rapports et à la gestion de l'information se poursuivront en 2015.</p> <p>La Division des politiques et des programmes dirige les activités de développement des capacités du personnel dans le domaine de la conception et de la mise en œuvre des programmes d'urgence. En 2015, les responsables de programmes, les administrateurs nationaux de rang supérieur, les directeurs et directeurs adjoints des bureaux de pays et les leaders de demain accompliront le "périple de l'apprentissage du programme des urgences".</p> <p>La gestion de la réserve de candidats pour les interventions d'urgence sera remaniée afin d'encourager les initiatives de développement des capacités des candidats et de mettre des dossiers d'information sur des pays donnés à la disposition des agents dépêchés en mission d'urgence.</p>	<p>Fin 2016</p> <p>Fin 2015</p>



RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PRÉPARATION ET D'INTERVENTION DU PAM EN CAS DE CRISE (2011-2014)

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Calendrier de mise en œuvre
b) Faire des activités EPR un élément central de la mise en œuvre de la stratégie en matière de personnel et du programme de perfectionnement des compétences d'encadrement, à la suite de la révision des profils d'emploi pour les fonctions d'encadrement.	Division des ressources humaines	Les activités EPR constituent une dimension essentielle du mandat du PAM, laquelle exige l'engagement de tous les services de l'organisation. Dans la version révisée des profils d'emploi des gestionnaires des classes P-5, D-1 et D-2, ceux-ci se voient confier la responsabilité de la planification, du suivi et de la mise en œuvre des activités de préparation et d'intervention.	Achevé.
c) Améliorer la couverture et le ciblage de la formation FASTER; et mettre en service le cours en ligne intitulé "Se préparer aux situations d'urgence".	Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui avec l'appui de la Division des ressources humaines	Le programme de formation FASTER, qui s'appuie sur des exercices de simulation, propose déjà des modules à accomplir avant et après la simulation. Si des fonds sont disponibles, la participation aux sessions de 2015 sera accrue afin d'améliorer le rapport coût-efficacité.	En cours
		Les cours de formation aux urgences s'appuyant sur des exercices de simulation se poursuivront au niveau régional. Le PAM mettra au point une méthode pour mesurer l'impact de FASTER sur le déploiement du personnel, dont les conclusions seront utilisées pour affiner ce programme. Le cours d'apprentissage en ligne intitulé "Se préparer aux situations d'urgence" sera remanié chaque année; la deuxième révision aura lieu en juin 2015.	En cours
d) Poursuivre d'étoffer le fichier d'agents mobilisables pour les interventions d'urgence, améliorer l'identification et l'agrément des candidats et améliorer les liens entre le fichier pour les situations d'urgence, le fichier régional et le fichier par fonctions, et le système global de gestion des ressources humaines.	Division des ressources humaines avec l'appui de la Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui	Un appel à candidatures est prévu à la fin de 2015 pour constituer une réserve de candidats pour les interventions d'urgence; il concernera surtout des postes de direction tels que celui de coordonnateur des secours d'urgence.	Fin 2015



RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PRÉPARATION ET D'INTERVENTION DU PAM EN CAS DE CRISE (2011-2014)

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Calendrier de mise en œuvre
e) Établir des équipes chargées des interventions d'urgence majeures, dotées de ressources suffisantes pour mettre en place et exécuter les activités.	Groupe de haut niveau chargé de la gestion, Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui et Division des ressources humaines	La procédure proposée pour constituer les équipes affectées aux interventions d'urgence majeures sera révisée pour prendre en compte la stratégie du PAM en matière de personnel et la nouvelle manière d'aborder les ressources humaines dans les situations d'urgence, et s'assurer que la mise en place d'une équipe spécialement conçue à cet effet constitue bien la meilleure solution. L'établissement d'un vivier de responsables de la classe P-5 et au-dessus, et la mise en place d'un programme de développement des capacités qui leur est destiné, constituent une priorité pour 2015.	Fin 2015
f) Améliorer la transition du personnel d'intervention immédiate à des recrutements de plus longue durée, en particulier dans les crises prolongées.	Division des ressources humaines	Étant donné la diversité des contextes dans lesquels les opérations d'urgence du PAM sont réalisées, une approche au cas par cas est nécessaire. Le recrutement de personnel à plus long terme exigerait d'engager une procédure de concours pour le personnel local travaillant sous contrat de durée déterminée et de soumettre au processus de réaffectation le personnel recruté sur le plan international; pour cela, le PAM devrait, entre autres, établir des prévisions concernant les besoins opérationnels et garantir un financement adéquat pour au moins un an, voire deux. Les responsables des interventions d'urgence sont tous autorisés à définir la composition de leur personnel; sur le terrain comme au Siège, la Division des ressources humaines fournit aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays un appui et des directives techniques, et les aide à faire le bilan de leur structure et de leurs effectifs, ainsi qu'à déterminer les compétences à renforcer et les profils d'emploi nécessaires. Début 2015, la Division des ressources humaines a fait paraître des directives révisées sur les bilans de la structure et des effectifs et les profils d'emploi, définissant plus clairement les responsabilités et les liens hiérarchiques.	Profils d'emploi publiés; appui en cours
g) Améliorer les perspectives de carrière pour le personnel chargé des interventions d'urgence.	Division des ressources humaines	Des parcours professionnels sont établis pour tous les agents dont les fonctions ont trait à la préparation et à l'intervention en cas de crise. Même s'il ne s'agit pas d'un parcours professionnel à proprement parler, le développement des capacités de préparation et d'intervention est une composante essentielle du parcours du personnel d'encadrement.	Fin 2015



RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PRÉPARATION ET D'INTERVENTION DU PAM EN CAS DE CRISE (2011-2014)

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Calendrier de mise en œuvre
h) Mener à bien les activités prioritaires relatives à la santé et au bien-être du personnel.	Division du bien-être du personnel	Pour tout son personnel affecté aux interventions d'urgence, le PAM a alloué des fonds et établi des procédures préalables au déploiement, concernant la sélection – y compris au moyen de critères physiques et psycho-sociaux; les vaccinations recommandées par l'Organisation mondiale de la Santé; une formation en matière de prévention des maladies et des blessures; et la fourniture de l'équipement nécessaire. Il assure également le suivi du personnel durant son déploiement et après.	Achevé
<p>2.2 Relations avec les partenaires coopérants</p> <p>a) Renforcer les mécanismes d'apprentissage entre le PAM et ses partenaires coopérants dans le domaine de l'EPR aux niveaux mondial, régional et national, et appuyer et surveiller l'application des mesures de suivi.</p> <p>b) Mettre en place des dispositifs pour donner suite de manière systématique à l'information communiquée en retour par les populations touchées sur la qualité et l'adéquation de l'assistance du PAM fournie par l'intermédiaire des partenaires coopérants.</p>	<p>Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui</p> <p>Division des politiques et des programmes</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Si les ressources nécessaires sont disponibles, la Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui fournira aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays des instructions et des outils pour faciliter la mise en commun des enseignements tirés par les bureaux de terrain du PAM et leurs partenaires chargés de la préparation et de l'intervention en cas de crise, sous la direction des bureaux régionaux. Au niveau central, la Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui assurera la coordination des exercices d'assimilation des enseignements tirés sur les situations d'urgence par les partenaires humanitaires du PAM.</p> <p>En collaboration avec leurs partenaires, plusieurs bureaux de pays ont mis en place des dispositifs de remontée de l'information et de réclamation permettant aux populations touchées de juger de la qualité et de la validité de l'assistance du PAM. Pour faciliter la mise en place de ces dispositifs, la Division des politiques et des programmes: i) définit les exigences minimales de mise en œuvre; ii) élabore des instructions pour la conception et l'exécution; et iii) surveille le nombre de bureaux de pays dotés de dispositifs efficaces.</p>	<p>Fin 2015</p> <p>En cours</p>



RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PRÉPARATION ET D'INTERVENTION DU PAM EN CAS DE CRISE (2011-2014)

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Calendrier de mise en œuvre
c) Mettre la dernière main à l'établissement des accords accélérés de partenariat sur le terrain afin de réduire les délais nécessaires pour conclure des partenariats dans les situations d'urgence.	Division de la coordination des partenariats et de l'action de sensibilisation et Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui	Le PAM améliore actuellement sa procédure de formalisation des partenariats afin de gagner du temps et éviter une dispersion des efforts au moment où une crise éclate. La nouvelle procédure devrait prévoir l'établissement d'un accord préalable au niveau du Siège, assorti d'un formulaire plus court à remplir sur le terrain. Cette procédure sera mise à l'essai dans le cadre d'interventions futures de niveau 3 avant qu'une décision soit prise quant à sa mise en application effective. La Division de la coordination des partenariats et l'action de sensibilisation prévoit de présenter les grandes lignes de la procédure améliorée à la haute direction du PAM pour approbation à la mi-2015.	Juin 2015
<p>2.3 Préparation pour les programmes utilisant les transferts monétaires et les bons</p> <p>a) Mener à bien et appuyer les activités EPR pour les programmes utilisant les transferts monétaires et les bons, y compris en renforçant les capacités permettant de réaliser des études de marché rapides et de répertorier les partenaires avant les crises.</p> <p>b) Terminer l'intégration des questions relatives aux transferts monétaires et aux bons dans la formation consacrée aux activités EPR et dans le Guide EPR.</p>	<p>Division des politiques et des programmes et Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui</p> <p>Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le programme de formation relatif aux transferts monétaires et aux bons, qui sera en place dans tous les bureaux de pays d'ici à la fin de 2015, comprend un module destiné à développer les capacités d'analyse et d'évaluation rapides des marchés, et des instructions sur l'évaluation des capacités des partenaires.</p> <p>Les problèmes liés à l'utilisation des transferts monétaires et des bons sont abordés dans le Guide EPR, lequel comprend plusieurs listes de mesures minimales de préparation à prendre à différents niveaux et des procédures standard. Ces problèmes sont également traités dans le cadre de FASTER et seront examinés dans la nouvelle version du cours de formation intitulé "Se préparer aux situations d'urgence".</p>	<p>Fin 2015</p> <p>Achévé</p>



RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PRÉPARATION ET D'INTERVENTION DU PAM EN CAS DE CRISE (2011-2014)

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Calendrier de mise en œuvre
<p>c) Trouver une solution aux retards pris lors de la conclusion d'accords, par exemple en établissant des listes de contrôle des questions à traiter au niveau du pays avant de réaliser un accord, en terminant l'élaboration des modèles d'accord préapprouvés, et en renforçant la capacité du Bureau des services juridiques à déployer du personnel dans les situations d'urgence.</p>	<p>Bureau des services juridiques</p>	<p>Il n'est pas rare que des aspects relatifs à la conception des programmes et aux arrangements avec les partenaires qui n'avaient pas été envisagés par les bureaux de pays apparaissent au moment de la rédaction de dispositions juridiques, ce qui exige une renégociation avec les partenaires. Pour veiller à ce que ces problèmes soient bien pris en compte suffisamment à l'avance, le PAM établira des listes de contrôle adaptées aux différentes modalités de transferts monétaires et de bons, et indiquera quels aspects contrôler au niveau de la conception et des arrangements opérationnels avant la rédaction des accords. Des ressources seront allouées pour faciliter la mise au point d'accords-types et fournir un appui juridique au niveau des pays.</p>	<p>Fin 2015</p>
<p>Recommandation 3: Clarifier le rôle de la Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui en matière de renforcement des capacités de préparation et d'intervention au niveau central, et lui donner les moyens de s'en acquitter</p> <p>a) Axer le rôle de la Division de la préparation aux situations d'urgence et de l'appui aux interventions sur les missions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • actualiser/perfectionner les principaux outils et directives EPR; • fournir un appui sur le terrain à la demande des bureaux régionaux ou des bureaux de pays; • consulter les agents de terrain et les partenaires du PAM au sujet des priorités à respecter et des outils à utiliser dans le domaine de l'EPR; • gérer les informations et les connaissances relatives à l'EPR; • faciliter la participation des divisions compétentes aux activités EPR; • promouvoir les activités EPR, mobiliser les ressources nécessaires et communiquer sur ces questions; 	<p>Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La réorganisation du Département des services concernant les opérations, qui a eu lieu en janvier 2015, a permis de préciser le rôle de la Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui, dont les plans de travail ont pris en compte l'ensemble des mesures préconisées au titre de cette recommandation, y compris l'appui accru aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays. L'ordre de priorité des activités a été défini en fonction de leur pertinence pour les bureaux de terrain. L'approche intersectorielle adoptée lors de la mise en œuvre du PREP sera maintenue dans les secteurs tels que la gestion des connaissances, la gestion de l'information opérationnelle, la formation et le déploiement du personnel. Le PAM s'efforcera de mobiliser des ressources pour renforcer la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise et de participer davantage aux instances humanitaires interorganisations.</p>	<p>En cours</p>



RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PRÉPARATION ET D'INTERVENTION DU PAM EN CAS DE CRISE (2011-2014)			
Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Calendrier de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> participer aux processus interinstitutions pertinents, en particulier le Comité permanent interorganisations, et assurer la cohérence entre outils et directives EPR du PAM et ceux élaborés au niveau interorganisations. 			
<p>Recommandation 4: Donner tout leur sens aux investissements consacrés au PREP en définissant plus précisément et en menant à bien les grandes activités ci-après</p> <p>a) Établir un rapport final à l'achèvement du programme portant sur les activités prévues dans le cadre du PREP, en détaillant les dépenses, l'état d'avancement des activités à la fin décembre 2014 et les priorités à respecter pour poursuivre et renforcer les activités en cours.</p> <p>b) Guide EPR:</p> <p>i. Veiller à ce que l'équipe spéciale chargée de la stratégie analyse systématiquement les cas dans lesquels la situation se rapproche d'un seuil de risque ou le franchit.</p> <p>ii. Renforcer les mécanismes permettant de faire en sorte que les directeurs de pays assument la responsabilité et rendent des comptes de la réalisation de l'évaluation des risques et du respect des listes de contrôle conformément au Guide et la mise en œuvre des mesures de suivi, et qu'ils en rendent compte.</p> <p>iii. Simplifier et assouplir le Guide EPR. Créer un tableau de bord plus facile à utiliser indiquant à quel moment les seuils de risque sont franchis. Veiller à la cohérence avec les outils analogues utilisés au niveau interorganisations.</p>	<p>Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui</p> <p>Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le PAM a établi en octobre 2014 un rapport d'avancement qui a servi à définir les priorités pour 2015 et à déterminer les activités du PREP qu'il fallait poursuivre et celles qu'il fallait généraliser. Le rapport sera mis à jour pour rendre compte de l'avancement au mois de décembre 2014.</p> <p>La révision du protocole se fera en deux étapes: une révision initiale, nécessaire pour rendre compte de la nouvelle structure de l'organisation, qui est en cours; et une révision de fond, qui aura lieu plus tard en 2015, après l'examen du modèle générique de capacité d'intervention. Le protocole révisé établira le mandat des équipes spéciales, définira clairement les rôles et les responsabilités à tous les niveaux, ainsi que les critères de diminution de l'ampleur et de désactivation des interventions de niveau 2 et 3.</p>	<p>Mai 2015</p> <p>Décembre 2015</p>



RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PRÉPARATION ET D'INTERVENTION DU PAM EN CAS DE CRISE (2011-2014)

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Calendrier de mise en œuvre
<p>c) Protocole de lancement des interventions: veiller à ce que la révision prévue du protocole de lancement des interventions donne lieu à une simplification du protocole et à un examen du mandat des équipes spéciales chargées respectivement de la stratégie et des opérations, et traite les problèmes soulevés au cours de l'évaluation au sujet de la transparence, des rôles et responsabilités de ces deux équipes et de leur complémentarité.</p>	<p>Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui</p>	<p>Le mécanisme pour les opérations d'urgence majeures est prêt à être approuvé; quelques éclaircissements doivent cependant encore être apportés concernant certains aspects financiers. Il sera mis en service en même temps que le Guide EPR; ensemble, ils constitueront une panoplie complète de mesures de préparation et d'intervention en cas de crise.</p>	<p>Septembre 2015</p>
<p>d) Gestion des connaissances relatives à l'EPR: encourager le développement des processus visant à tirer des enseignements aux niveaux des pays, des régions et des fonctions, et rassembler les constatations. Donner plus systématiquement suite aux études visant à tirer des enseignements de l'expérience et présenter les progrès accomplis au Groupe de haut niveau chargé de la gestion. Continuer de resserrer les liens avec d'autres processus d'examen et de gestion des connaissances.</p>	<p>Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui</p>	<p>Le Guide EPR sera révisé en 2015. Dans le cadre de la mise en place d'un outil de pilotage de la gestion simple à utiliser, des directives portant sur la définition d'indicateurs relatifs aux seuils de risque sont en cours d'élaboration pour faciliter la prise de décision au sein des bureaux de pays et encourager la participation active des partenaires.</p>	<p>Juin 2016</p>
<p>e) Préfinancement:</p> <p>i. Clarifier le rôle de fonds de couverture des risques du Compte d'intervention immédiate, permettant d'utiliser celui-ci pour accorder des subventions et garantir des avances de fonds, et défendre ce rôle auprès des donateurs.</p> <p>ii. Mieux sensibiliser aux possibilités offertes par le Compte d'intervention immédiate pour la préparation aux situations d'urgence (IR-PREP), et envisager de relever son plafond de financement et d'augmenter la durée.</p>			



RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PRÉPARATION ET D'INTERVENTION DU PAM EN CAS DE CRISE (2011-2014)

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et mesures prises	Calendrier de mise en œuvre
<p>f) Mécanisme pour les opérations d'urgence majeures: perfectionner ce mécanisme et le mettre au point afin de le soumettre à l'approbation du Groupe de haut niveau chargé de la gestion et de le mettre en œuvre. Permettre le lancement de certaines composantes du mécanisme avant la déclaration d'une situation d'urgence de niveau 3.</p> <p>g) Gestion de l'information opérationnelle:</p> <p>i. Poursuivre la rationalisation et l'optimisation des demandes d'information, en cherchant les moyens de réduire la fréquence des rapports.</p> <p>ii. Fusionner les différents circuits d'information et d'établissement de rapports.</p>	<p>Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui</p> <p>Division du budget et de la programmation</p>	<p>La Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui collaborera avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays pour les aider à mener des exercices d'assimilation des enseignements. Un mécanisme conçu pour suivre et communiquer systématiquement les mesures prises au niveau central est actuellement mis au point afin de favoriser l'appropriation des enseignements; les bureaux régionaux et les bureaux de pays s'investiront dans la mise en œuvre des mesures correspondant à leur niveau respectif. Les enseignements viendront nourrir les initiatives de gestion des connaissances, et un groupe de travail intersectoriel établira des liens vers d'autres processus institutionnels d'examen et de gestion des connaissances.</p> <p>Une description de l'amélioration du fonctionnement du Compte d'intervention immédiate (CII), ainsi qu'un exposé de ses activités d'octroi de prêts et de subventions, figure aux paragraphes 42 à 47 du document intitulé "Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2014)" (WFP/EB.A/2015/6-J/1).</p> <p>Un relèvement des plafonds du CII pour la préparation aux situations d'urgence pourrait être envisagé lors de la session annuelle de 2015 du Conseil, lorsque le rapport susmentionné sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement et celui sur l'utilisation stratégique du Compte de péréquation des dépenses AAP. (WFP/EB.A/2015/6-D/1) seront examinés. La Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui s'engage davantage auprès des bureaux de terrain pour qu'ils soient mieux à même d'utiliser le mécanisme IR-PREP dans le cadre du Guide EPR élargi.</p>	<p>En cours</p> <p>En cours</p>
<p>h) Stocks de vivres et d'articles non alimentaires:</p> <p>i. Parachever la stratégie relative aux chaînes d'approvisionnement pour les stocks de vivres et d'articles non alimentaires.</p> <p>ii. Améliorer les mécanismes visant à assurer la qualité et l'adéquation des modalités d'intervention du PAM, en développant les analyses et en les reliant aux décisions.</p>	<p>Division de la préparation aux situations d'urgence et des activités d'appui</p>	<p>À la suite d'une séance de formation en gestion de l'information, et en consultation avec les bureaux régionaux et les divisions de la communication, des relations avec les donateurs et de la gestion de la performance, les besoins en matière de communication de l'information et des rapports ont été rationalisés et simplifiés et des modèles-types ont été mis au point. L'examen du précis de la gestion de l'information, qui aura lieu en 2015 en concertation avec les parties prenantes sur le terrain, devrait aboutir à une rationalisation ultérieure des circuits d'information et d'établissement de rapports.</p>	<p>Décembre 2015</p>



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

CII	Compte d'intervention immédiate
EPR	préparation et intervention en cas de crise
IR-PREP	Compte d'intervention immédiate pour la préparation aux situations d'urgence
PREP	Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise